

le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

Le 9 juin prochain, nous voterons sur divers objets, dont trois initiatives populaires et une loi fédérale contre laquelle a abouti un référendum. La question de l'initiative sur l'intégrité physique sera traitée dans un article de Mariette Paschoud, et je n'y reviendrai donc pas.

Tout d'abord, parlons des deux initiatives électoralistes concernant les coûts de la santé. Ces derniers augmentent sans discontinuer depuis toujours. Les causes sont multiples: vieillissement généralisé de la population, progrès de la médecine et de la technologie, augmentation de la population. Il en résulte que le poids que représentent les primes d'assurance-maladie dans le budget des familles est en passe de ne plus pouvoir être assumé dans de trop nombreux cas. Il suffit de lire la brochure sur les votations pour apprendre que le coût pour la Confédération et les cantons, en cas d'acceptation de l'initiative visant à limiter à 10% du revenu disponible le poids des primes, coûterait à la collectivité la bagatelle de 3,5 à 5 milliards de francs par an, qui viendraient s'ajouter aux 5,4 milliards qui sont actuellement dépensés en réductions de primes pour 2,9 millions d'habitants.

Il faut donc comprendre qu'un grand nombre de citoyens consacrent actuellement plus de 10% de leur revenu disponible au paiement des primes de l'assurance de base, et qu'en cas d'acceptation près de la moitié des habitants recevraient une subvention. Cela n'est pas acceptable.

Ce constat soulève la question de l'efficacité du système en lui-même. Les chiffres articulés dans la brochure de la Confédération font mention d'une croissance des coûts de 31% en dix ans et, dans le même temps, d'une augmentation des revenus de 6%. A ce rythme, nous consacrerons bientôt la majorité de nos revenus à la santé collective.

Entre un système d'assurance sanitaire libre, où les plus démunis se retrouvent sans aucune couverture, et celui d'assurances sociales à la française, où le patient ne voit pas passer les factures et où la dette se creuse chaque année, il y a un juste milieu qui pourrait être celui que nous avons en Suisse. La LAMal marie la responsabilité individuelle, grâce au système des franchises, et la couverture des charges par les primes, n'entraînant ainsi aucun endettement collectif.

Le vieillissement généralisé de la population et les progrès de la médecine impliquent un plus grand besoin et une plus grande offre de traitements médicaux de toutes sortes. La question est de savoir jusqu'à quel point ces prestations doivent

Ne dites pas...

Ne dites pas, si quelqu'un trouve une souris morte dans une barquette de salade que vous avez vendue¹: «(...) Il doit s'agir d'un cas unique, regrettable et très rare.» Dites: «Il doit s'agir d'un cas unique regrettable.»

Vous pouvez dire aussi: «Il doit s'agir d'un cas regrettable et très rare.»

En fait, on peut carrément sortir de l'incertitude et affirmer clairement qu'**il s'agit** d'un cas plus que regrettable, même si l'événement est unique **ou** très rare.

Le pinailleur

¹<https://www.20min.ch/fr/story/ge-neve-souris-morte-dans-une-salade-coop-un-cas-unique-et-regrettable-103018499>.

entrer dans le système solidaire de l'assurance de base.

L'initiative du Centre «Pour un frein aux coûts» va dans ce sens, mais n'apporte aucune proposition concrète, si ce n'est que les pouvoirs politiques et les acteurs de la santé devraient trouver des solutions pour réduire la progression des coûts de la santé dans le cas où ceux-ci augmenteraient plus vite que les revenus. Le Conseil fédéral s'oppose à ce point, arguant que la rigidité de cette proportion pourrait remettre en question l'accès à certains traitements et engendrer une détérioration des soins médicaux. Ce constat est partiellement exact, et on ne pourra pas maîtriser les coûts de la santé sans faire certains sacrifices. Mais il y a une différence entre ne pas avoir accès à une prestation et ne pas l'inclure dans l'assurance de base.

On pourrait imaginer que l'assurance obligatoire ne prenne en charge que les médicaments génériques et les opérations chirurgicales jusqu'à un plafond. Les médicaments de dernière génération et les

opérations plus coûteuses pourraient être couvertes au moyen de complémentaires.

Nous voterons NON à l'initiative socialiste, car, comme d'habitude, elle ne s'occupe ni de la mise en œuvre ni du financement. Or distribuer des milliards à la classe moyenne en les lui reprenant par des augmentations d'impôts n'a pas de sens.

Pour ce qui est de l'initiative du Centre, et malgré une rédaction du texte un peu trop vague et sujette à interprétations, nous voterons OUI, car elle va dans la bonne direction: agir sur les causes. La grande inconnue sera la mise en application.

Venons-en maintenant à la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Je ne vais pas entrer dans le détail de la loi; je ne suis pas juriste et suis donc parfaitement incompetent.

Je me contenterai de quelques remarques qui n'engagent que moi. Le nucléaire est une énergie abondante et qui ne produit pas de CO₂. Décider de s'en passer au lendemain de

Fukushima fut probablement une erreur, en plus d'un cirque politico-médiatique.

Les éoliennes représentent la pire des sources d'énergie «propre» pour la Suisse. Quel que soit le lieu où on les installe, elles constituent une pollution visuelle et auditive, pour une production médiocre. La meilleure solution serait de s'en passer totalement.

L'énergie solaire est sans doute celle dont le potentiel de développement est le plus prometteur. Qu'on en installe sur tous les toits disponibles, sur les immeubles et les usines. Mais aller créer de gigantesques parcs sur les flancs des montagnes, ou dans nos belles campagnes, c'est non. Le patrimoine culturel et touristique que représentent nos paysages mérite d'être protégé.

Finalement, la limitation des possibilités de recours contre les nouvelles installations de centrales hydroélectriques et de parcs éoliens et solaires suffisent à me pousser à voter NON.

Michel Paschoud

Une initiative inadéquate

Le 9 juin, les citoyens suisses devront se prononcer sur l'initiative populaire «Pour la liberté et l'intégrité physique», entre autres objets.

Personne ne garde un bon souvenir de la pandémie de Covid-19.

Ce n'est pas le lieu ici de revenir sur l'opportunité des mesures imposées à la population par le Conseil fédéral. Il faut d'ailleurs reconnaître que ces mesures furent relativement bé-

nignes par comparaison avec celles qui furent introduites dans d'autres pays, comme la France et l'Espagne.

Les temps furent particulièrement difficiles pour les personnes rebelles à la vaccination, qui durent non seulement assumer les conséquences sociales, familiales ou professionnelles de leur choix, ce qui est normal, mais aussi subir pendant des mois l'ostracisme, voire les insultes,

de vaccinés terrorisés, ainsi que la culpabilisation entretenue, via la presse, par les «experts» et leurs statistiques.

C'est dans ce contexte de pression psychologique que fut lancée, en décembre 2020, l'initiative populaire «Pour la liberté et l'intégrité physique», dite aussi «Stop à la vaccination obligatoire», déposée à la Chancellerie fédérale le 16 décembre

2021, soit douze mois après le début l'opération, munie de 125'015 signatures valables – un joli succès quand on sait qu'une initiative populaire bénéficie d'un délai de dix-huit mois pour obtenir 100'000 signatures.

Le texte constitutionnel proposé par le Mouvement de liberté suisse (MLS) est le suivant:

Art. 10, al. 2bis

^{2bis} *Les atteintes à l'intégrité physique ou psychique d'une personne requièrent son consentement. Si la personne concernée refuse de donner son consentement, elle ne doit ni se voir infliger une peine, ni subir de préjudices sociaux ou professionnels.*

Ce texte est beaucoup trop vague et pourrait faire l'objet d'interprétations qui permettraient de le rendre inopérant. En effet, comme le fait remarquer le Conseil fédéral¹, sa mise en œuvre dépendrait des parle-

ments, des tribunaux, et d'autres autorités aux niveaux fédéral, cantonal et communal.

D'ailleurs, il n'indique pas le véritable objectif de l'initiative, bien plus précis, tel qu'exprimé par les auteurs dans leur argumentation, à savoir que *ni la politique, ni l'industrie pharmaceutique, ni les organisations internationales ne doivent pouvoir décider de porter atteinte à notre corps, qu'il s'agisse d'une puce sous-cutanée, de nanoparticules, d'une manipulation génétique, d'un vaccin ou de quoi que ce soit (...)*².

Je rappelle en outre que l'article 10 Cst. prévoit (al. 1) que tout être humain a droit à la vie, ce qui n'empêche nullement la perpétration dans notre pays de plus de onze mille avortements par année. On peut donc éprouver quelque scepticisme quant à la volonté des autorités d'appliquer la Constitution.

Enfin, si je pense aussi que le refus d'un consentement à un vaccin ou à quelque autre manipulation opérée sur le corps ne doit pas être puni, il me paraît que les préjudices sociaux ou professionnels doivent être supportés. Les premiers paraissent inévitables, car ils relèvent souvent de comportements ou de peurs irrationnels. Quant aux seconds, ils dépendent d'employeurs qui devraient pouvoir fixer, dans les limites du droit du travail, les règles auxquelles leurs salariés doivent se soumettre.

Je voterai NON à l'initiative du MLS. En revanche, j'approuverai tous les efforts qu'il déploiera pour éviter que la Suisse ne se soumette aux pressions de l'Organisation mondiale de la santé, des idéologues de Davos ou des fabricants de vaccins.

Mariette Paschoud

¹ Explications du Conseil fédéral, p. 34.

² Ibid., p. 36.

Les ingénieurs du chaos

Nous avons lu récemment *Les ingénieurs du chaos*, ouvrage de Giuliano da Empoli paru il y a un peu plus d'une année (Gallimard 2023). Le nom de l'auteur est surtout associé au *Mage du Kremlin*, son étonnant portrait romancé de Vladimir Poutine publié en 2022. Mais cette fois, l'écrivain et politologue italo-suisse a entrepris de disséquer («déconstruire», comme disent les intellos) de manière très critique les mouvements dits «populistes» ou «complotistes» qui ont marqué l'actualité politique de ces dernières années. S'agit-il alors d'un énième ouvrage bien-pensant défendant l'élite

politico-intello-médiatique? Disons que c'est quand même un peu mieux que ça.

Partant de l'exemple assez finement disséqué (à ce que nous pouvons en juger) du mouvement italien «Cinq étoiles», pour aborder ensuite, entre autres, le Brexit et l'élection de Donald Trump, l'auteur montre l'apparition et le fonctionnement de mouvements soigneusement organisés autour des réseaux sociaux, des données numériques et de la diffusion personnalisée de messages correspondant à ce qu'une partie de la population veut entendre.

L'auteur porte certes un jugement moral parfois un peu méprisant sur ces foules en colère qui se révoltent et se précipitent sur des plateformes numériques organisées pour les accueillir et pour leur servir des discours qui les flattent. Mais il reconnaît tout de même la réalité, parfois même la légitimité, de ces révoltes. L'originalité de son livre est qu'il montre comment des aspirations populaires sont récupérées par d'habiles «ingénieurs du chaos», qui les utilisent en les mettant au service d'une simple quête de pouvoir politique et financier, en exploitant l'attrait de fausses informations sensa-

tionnelles et d'affrontements frénétiques sur les plateformes numériques.

Nous devinons qu'il a raison. Nous voyons nous-mêmes comment des révoltes qui pourraient a priori nous être sympathiques finissent par nous laisser sur notre faim, en sombrant dans un chaos d'agressivité aveugle et sottise, de théories fumeuses que plus personne ne parvient à distinguer des accusations légitimes portées contre le système, avec un manque affligeant de réflexion et d'intelligence qui finit par discréditer ces mouvements. Un bon complotiste serait tenté de se demander si l'élite intellectuelle bien-pensante ne serait pas elle-même à la manœuvre pour polluer les révoltes qui gênent le pouvoir. On lui répond que l'explication est bien plus triviale, que nous vivons

simplement dans une société malade, où la bêtise et l'agressivité gagnent du terrain aussi bien chez ceux qui aiment Big Brother que chez ceux qui tentent de l'affronter. Et voilà que da Empoli nous démontre (si tous les faits qu'il rapporte sont vrais) que les «anti-système» sont bel et bien manipulés par des *spin doctors*, sortes de mercenaires – parfois atypiques en regard des causes qu'ils défendent – tout aussi ambitieux mais plus modernes et plus habiles que ceux qui manipulent les «pro-système».

Cette explication se tient. Les mouvements «anti-système» nous sont sympathiques, car ils s'opposent à un système corrompu et malfaisant. Mais en ne s'appuyant que sur des rancœurs et non sur un véritable projet politique, et en revendiquant de «donner la parole au peuple», où

ce dernier est conçu comme une communauté autogérée où la parole est généralement monopolisée par les individus les moins compétents pour la prendre, ces mouvements ne peuvent déboucher sur aucune politique bénéfique à long terme. Car une politique bénéfique à long terme suppose un chef disposant d'une vision, d'un but et de l'intelligence pour y parvenir; et que les membres de la communauté puissent trouver leur place dans un tel projet sans passer leurs journées à «donner leur avis» (souvent non éclairé) sur tout et n'importe quoi. Pour qu'un projet politique soit porteur d'espoir, il doit s'orienter vers une monarchie avisée et discrète plutôt que vers un collectif autogéré, brouillon et brailard.

Pollux

Nouveau pouvoir?

Peut-être avez-vous lu le savoureux pamphlet de Léon Savary intitulé *Voulez-vous être conseiller national?*¹ Avec humour et férocité, l'auteur y décrit, sous forme de conseils à un dénommé Jean-Louis Trublet, les différentes conditions à remplir et les étapes à franchir pour accéder à la chambre des représentants du peuple.

S'il était encore de ce monde, il pourrait nous régaler avec un *Voulez-vous être le grand gagnant du Concours Eurovision de la chanson?* Il se ferait un plaisir d'insister sur la nécessité, pour le candidat, de fuir toute tentation esthétique, de rechercher avec ardeur le mauvais goût et la vulgarité et, surtout, de

porter comme (et avec) un drapeau quelque particularité sexuelle hors norme.

L'«artiste» Nemo, qui se définit comme non binaire – il paraît que c'est ainsi qu'on désigne les gens qui ne savent pas trop s'ils sont hommes ou femmes – répondait à tous les critères. Il était donc normal qu'il gagnât, tant il est vrai que l'Eurovision n'a plus grand-chose à voir avec la chanson et tout à voir avec l'idéologie et la politique – on se souvient qu'en mai 2022 c'est l'Ukraine qui avait gagné, moins de trois mois après le déclenchement de la guerre par la Russie.

D'ailleurs, l'effet du succès idéologique de l'«artiste» ne s'est pas fait attendre. Trois jours après cette mémorable victoire, **24 heures** en ligne titrait: «Le troisième sexe parviendra-t-il à se glisser dans le passeport?», en précisant que *Nemo, grand gagnant de l'Eurovision, et le ministre de la Justice Beat Jans se rencontreront pour un entretien qui pourrait donner un nouvel élan au débat*².

Si le conseiller fédéral Jans, chef du Département fédéral de justice et police, a vraiment du temps à perdre, on souhaiterait qu'il se penche sur des sujets plus en rapport avec la réalité. Il pourrait, par exemple, étudier le moyen d'ex-

pliquer aux gens qui veulent qu'on inscrive leurs «ressentis» dans leur passeport que leur patrimoine génétique les désigne impitoyablement comme des hommes ou des femmes

et que l'Office fédéral de la police n'y peut rien.

M.P.

¹ Editions Jack Rollan, Lausanne, 1958 / Editions Faim de Siècle, Fribourg, 1999.

² <https://www.24heures.ch/victoire-de-nemo-et-debat-sur-la-non-binarite-870675870671>.

L'avis de Samantha Cougnard



Salut mon gars,

J'ai un moment, là entre deux occupations d'universités pour les Palestiniens, alors je me suis dit que j'allais t'envoyer un petit mot, juste pour te faire enrager. L'autre jour on a organisé une grande fête avec les copain-ine-s de *Power to Goudou* le soir de l'Eurovision pour fêter la victoire de Nemo. Comme on savait qu'il allait gagner on a fait venir tous les LGBTQIA2S+ pour une méga teuf dans les locaux de *Migration et Climat* qui étaient disponibles parce que les collègues étaient en train de couper la route au Gothard pour protester parce qu'il fait trop chaud et pour conscientiser tous ces méchants automobilistes qui feraient mieux de partir en Italie à vélo.

C'est vachement bien que Nemo ait gagné, ça va donner un max de visibilité aux non-binaires. Alors que comme je suis sûre que tu sais rien sur les genres je vais te faire profiter

de mes lumineuses connaissances, et de toute façon j'ai rien d'autre à faire, on s'ennuie un peu à l'EPFL.

Donc le genre ça n'a rien à voir avec le sexe. Ton sexe c'est facile, pour savoir ce que tu es, tu n'as qu'à regarder en bas. Si tu as un truc qui pend, tu es un mâle et sinon, tu es une femelle. Bon, là il faut juste faire un petit détour par les intersexes, qu'on appelait avant hermaphrodites et qui sont nés avec des attributs des deux sexes. Alors le genre, c'est le sexe ressenti. Tu peux avoir un pénis, et te sentir femme, ou l'inverse. A partir de là tu as deux options: soit tu veux changer pour faire correspondre ton apparence à ton ressenti, et dans ce cas tu deviens un transsexuel, soit tu ne veux pas et dans ce cas tu seras un transgenre, ou trans ou queer qui englobe à une plus large échelle tous ceux qui ne se reconnaissent pas dans les schémas traditionnels nuls, rétrogrades et nauséabonds de masculin et féminin imposés par un patriarcat de grand-papa.

Nemo, il est trop cool, il est non binaire, ça veut dire qu'il est physi-

quement un mâle, mais qu'il ne se reconnaît pas en tant que tel, et qu'il ne se sent pas non plus une fille. Ne me demande pas ce qu'il se sent, je n'ai jamais compris, mais c'est trop classe. Et maintenant, comme il a gagné l'Eurovision parce qu'il est non binaire et qu'il a chanté sa chanson, il va pouvoir trop avoir de l'influence sur les décisions qui se prennent au niveau politique et bientôt on pourra mettre ce qu'on veut sur nos passeports. J'avais un grand-oncle qui se ressentait et définissait comme Napoléon, et ben ça pourrait bien être un genre de la catégorie des +. Le + à la fin de LGBTQIA2S+, c'est parce que le mouvement est super ouvert et transversal et qu'on accepte tout le monde, sauf ceux de l'UDC.

Bon mec, il faut que je te laisse, on nous a dit d'évacuer l'EPFL et on va trop protester avant d'obéir.

A plus.

Sam

Bricoles

Cohésion footballistique

A l'instigation du Parti socialiste¹, le Grand Conseil genevois a voté une

motion demandant au Conseil d'Etat d'offrir à mille enfants du canton du bout du lac un billet pour la finale de la Coupe suisse de football, qui, le 2

juin à Berne, opposera Servette à Lugano². On ne nous dit pas selon quels critères les «institutions, acteurs locaux et clubs sportifs qui œuvrent

dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse», chargés de la distribution et de l'accompagnement, attribueront les billets, mais le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, chef du Département de la cohésion sociale, soutient le projet. Il est vrai qu'il est socialiste et que le coût de l'opération est estimé à quelque 140'000 francs, ce qui ne devrait pas mettre en péril les finances du canton de Genève.

Il se peut que le sport soit «un formidable vecteur de cohésion sociale» et «renforce le sentiment d'appartenance à une seule et même communauté». Il est peut-être vrai qu'«à l'heure où la fracture sociale s'aggrave dangereusement, un événement sportif d'une telle envergure peut être l'occasion de remettre au centre l'union et la solidarité». Mais il est douteux que la présence de mille gamins genevois à une finale de la Coupe de Suisse fasse avancer beaucoup cette noble cause.

Et l'égalité si chère aux socialistes, que devient-elle dans tout cela? Pour attribuer les billets, il va falloir procéder à des choix, à des discriminations donc.

Il doit être bien difficile, parfois, de se revendiquer du socialisme.

M.P.

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/football-ge-le-ps-veut-envoyer-1000-enfants-a-la-finale-de-la-coupe-suisse-103095982>.

² <https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualite/Sport/Un-millier-d-enfants-a-la-finale-de-la-Coupe-de-Suisse-de-foot.html>.

Droits

Au cas où vous craindriez une limitation de vos droits démocratiques et de recours par la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, qui fait l'objet d'un référendum sur lequel les citoyens suisses se prononceront le 9 juin, vous pouvez être pleinement rassurés par ce qu'on lit à la page 44 des *Explications du Conseil fédéral*:

Les possibilités de participation démocratique de la population seront préservées. Dans les communes, par exemple, les votations sur des projets concrets resteront possibles. Pour ce qui est de la construction ou de l'aménagement des seize centrales hydroélectriques mentionnées dans la loi, ces possibilités de participation seront légèrement réduites, puisqu'il n'y aura plus de plans d'affectation, mais ce sera l'exception.

L'inscription dans la loi de projets de centrales hydroélectriques limitera leur examen par les tribunaux. Les particuliers et les associations pourront cependant toujours faire recours. En raison des conditions de planification facilitées, les recours auront toutefois probablement moins de chances d'aboutir qu'auparavant. Il en ira de même des recours contre les éoliennes et les grandes installations d'énergie solaire dans les zones appropriées. Le Conseil fédéral et le Parlement ont opté pour cette voie, parce qu'ils estiment que la construction d'installations supplémentaires est indispensable au vu des besoins croissants en électricité.

En somme, les droits seront préservés, mais leur exercice reposera sur la réconfortante certitude que c'est bien plus beau lorsque c'est inutile!

Non!

M.P.

Où étaient-elles?

Les étudiants des universités suisses ont manifesté leur solidarité avec les civils de Gaza par diverses occupations de locaux illégales. A Lausanne et Genève, les étudiants ont respectivement quitté les lieux ou été évacués après une à deux semaines de protestations.

A l'occasion de ces événements, M. Frédéric Borloz, conseiller d'Etat vaudois, chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, a déploré que «des messages injurieux, voire racistes et qui incitent à la haine» aient été écrits ou prononcés par des manifestants¹. Il est donc patent qu'une partie au moins des pacifiques défenseurs des Gazaouis ont violé l'article 261bis du code pénal suisse.

Où étaient donc pendant tout ce temps les ligues spécialisées dans la dénonciation du racisme et de l'antisémitisme?

M.P.

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/unis-occupees-a-lausanne-le-mouvement-prend-fin-dans-le-calme-103106177>.

Le droit de la fermer

Le 14 mai, notre quotidien gratuit¹ nous apprend qu'un mouvement visant à boycotter les célébrités n'ayant pas pris position sur la

guerre de Gaza prend de l'ampleur sur les réseaux sociaux. Entendez par là: prendre position en faveur des Palestiniens et contre Israël.

Nous proposons un exemple de prise de position qui pourrait être utilisée par les personnalités publiques du *show business* qui le dési-reraient:

La situation à Gaza et plus générale-ment dans les territoires occupés est une tragédie humanitaire qui ne laisse personne indifférent. Définir qui sont les bons et qui sont les mau-vais est plus délicat, et probablement non pertinent. Il n'était peut-être pas très judicieux de lancer une attaque contre Israël et il fallait s'attendre à ce que cette agression ne reste pas

sans réponse. Mais comme je ne suis pas expert(e) en géopolitique, mon avis n'a en fait pas le moindre intérêt, et je vais continuer à faire mon métier (d'actrice, influenceuse, chanteuse, sportive...) et laisser ceux que cela concerne faire ce qu'il y a à faire.

Plus généralement, je pense que les personnalités publiques qui ne s'ex-priment pas sur des sujets qui ne sont pas de leur ressort devraient faire l'objet de l'admiration et non de l'opprobre.

Mi.P.

¹<https://www.20min.ch/fr/story/des-appels-au-boycott-des-stars-restees-silencieuses-sur-la-guerre-a-gaza-942058646469>

Le Pamphlet

Case postale 998,
1001 Lausanne

courrier@pamphlet.ch

Directeur de publication:

Michel Paschoud

ISSN 1013-5057

